

Proposition de loi Gaillot adoptée à l'Assemblée Nationale

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 11 février 2021

Source [Le Salon Beige] La Marche pour la vie [dénonce](#) la proposition de loi Gaillot rejetée par le Sénat, a été adoptée par la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale en seconde lecture le 10 février.

Cette proposition prévoit :

l'extension ignominieuse de l'avortement de 12 à 14 semaines, sévèrement dénoncée par le président du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens de France, qui amène à « couper un fœtus (12cm de la tête aux fesses) en morceaux et écraser sa tête ossifiée pour le sortir du ventre ».

La suppression de la clause de conscience spécifique pour le personnel soignant, qui constitue une restriction inique à une liberté fondamentale pour les soignants.

la possibilité pour les sages-femmes de pratiquer des IVG instrumentales, alors que les sages-femmes ont pour seule mission de donner la vie.

Nous dénonçons avec vigueur le vote par la Commission des Affaires Sociales de ce texte.

La Marche pour la Vie appelle solennellement le Gouvernement et les députés à se ressaisir pour stopper l'extension de la culture de mort. Ces propositions apportent toujours plus de violence dans notre société et de cruauté envers les enfants à naître, alors qu'il est au contraire indispensable de mettre en place des politiques de prévention de l'avortement et favoriser l'accueil de la vie.